

CRVTT MARTINIQUE

DOSSIER COURSE DE VTT

Du 15 au 17 Février 2019

ORGANISATEUR : HA Bike Events et le MB

LIEU DE L'EPREUVE : Schoelcher / La Trinité /
Le Lamentin (Ferme Perrine)

Directeur de course : Alain BABIN

Arbitre 2 : Nicole COLAAS

Arbitre 3 : Thierry FERDINAND

ARBITRES : / Solange ZAMEO / Moreno GABRIEL-REGIS / Patrick NORESKAL

Organisation : CRVTT/HABE/MB

Secrétaire : CRVTT/HABE/MB

Médecin : CRVTT/HABE/MB

Absence de dossard ou de plaque au départ de la compétition : pénalité 10€



LA 1^{ère} ÉDITION

URBAN CROSS TOUR ⁹⁷²

© DRAC/VELUPTÉ.COM



VENDREDI 15 FÉVRIER
À 18H00 - SCHÛLCHER

JUNIORS - DAMES - SÉNIOURS - SHOW ÉLITE



SAMEDI 16 FÉVRIER
À 13H00 - TRINITÉ JET D'EAU

CADETS - JUNIORS - DAMES - SÉNIOURS - SHOW ÉLITE



DIMANCHE 17 FÉVRIER
À 8H00 - LA FERME PERRINE

CADETS - JUNIORS - DAMES - SÉNIOURS - SHOW ÉLITE

15-16-17 FÉVRIER 2019



1ere EDITION URBAN CROSS TOUR 972

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le 1er URBAN CROSS TOUR 972, CYCLO CROSS et Cross-Country Eliminator, est organisé par l'association HA BIKE EVENTS, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme, avec la Commission Régionale de VTT du Comité Régional Cycliste de Martinique.

Il se dispute sur 3 manches le vendredi 15 Février 2019 à Schoelcher à 18h, samedi 16 Février à La Trinite à 14h, le dimanche 17 Février à La Ferme Perrine à 8h.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux HOMMES et aux DAMES, licenciés à la FFC. Pour les HOMMES, nés en 2005 (Cadet 1 en 2019) et après. Pour les DAMES, nées en 2005 (cadette 1 en 2019) et après.

Les champion de France de CYCLO CROSS, S. CHAINEL, F.MOUREY, M.CRISPIN, feront un SHOW avec une sélection de coureurs locaux choisis par l'organisateur.

L'engagement doit se faire au CRC de Martinique, au plus tard le 13/02/19 à 12 heures. Le montant est de 8 euros par coureur / épreuves. Les coureurs non licenciés ou licenciés dans d'autres fédérations pourront participer à l'épreuve en prenant une licence journée, coût : 10 euros, et en présentant un certificat médical.

ARTICLE 3 – MANCHE DE QUALIFICATION

La manche de qualification est une épreuve individuelle chronométrée d'un tour du parcours avec franchissement d'obstacles. Les concurrents s'élanceront de minute en minute. D'abord les DAMES ensuite les HOMMES. L'ordre de départ sera établi par l'organisateur et publié le vendredi 26 octobre. A l'issue de l'épreuve chronométrée, les 32 meilleurs Hommes (8X4) et les 16 meilleures Dames (4X4) se qualifient pour l'épreuve principale.

ARTICLE 4 – EPREUVE PRINCIPALE

L'épreuve principale est constituée de manches éliminatoires. Les 2 premiers coureurs se qualifient pour le tour suivant.

ARTICLE 5 – CLASSEMENT

Deux classements distincts DAMES et HOMMES seront établis à l'issue des différentes épreuves journalières, un classement général final sera établi à l'issue des 3 jours de compétition.

Barème de points /épreuves : 20 / 18 / 16 / 14 / 12 / 10

ARTICLE 6 – MATERIEL, EQUIPEMENTS

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et des protections qu'ils utilisent. Les compétiteurs devront porter obligatoirement de façon très visible

leur plaques de cadre ainsi que leurs dossards. Le non-respect de ces emplacements réservés entrainera le refus de départ.

LE PORT DU CASQUE RIGIDE AVEC LA JUGULAIRE ATTACHEE EST OBLIGATOIRE PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'EPREUVE AINSI QUE PENDANT LES RECONNAISSANCES

ARTICLE 7 – ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièces du vélo à l'exception du cadre.

Le changement de vélo est strictement interdit durant l'épreuve. Le remplacement de roue entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification

ARTICLE 8 – PENALITES

Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course. Non-respect du parcours : mise hors course. Non port du casque : refus de départ. Jugulaire détachée durant la course : mise hors course. Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets) sur le parcours : mise hors course.

ARTICLE 9 – RECLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées immédiatement après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

ARTICLE 10 – PROGRAMME

Accueil au village départ 2H avant DEPART , Ouverture de la permanence 1H30 AVANT DEPART
Vérification des licences et signatures, Reconnaissance du parcours fin 15' avant le 1^{er} Départ.
PROTOCOLE, REMISE DES PRIX LE DIMANCHE 17 FEVRIER.

BONNE COURSE A TOUS

SOYONS RESPECTUEUX DES SITES EMPRUNTES

Rang	Dos	CODE UCI	Nom	Prénom	Club	Cat	SIGNATURE	SIGNATURE
1	1	X	VILLERONCE	Lucas	JC231	Cad		
2	2	X	MAREM	Florian	JC231	Cad		
3	3	X	VILLERONCE	Axel	JC231	Cad		
4	6	X	GLANNY PADOLY	Luigi	JC231	Cad		
5	9	X	AMORY	Dgiovany Brayan	JC231	Cad		
6	10	X	LANCRY	Lilian	JC231	Cad		
7	36	X	ROSE ELIE	Anthony	VCF	Cad		
8	19	X	BELNY	Bryan	Madinina Bikers	Cad		
9	24	X	GUIYOULE FIDELIS	Thomas	Madinina Bikers	Cad		
10	25	X	HOUCOU	Emmanuel	Madinina Bikers	Cad		
11	26	X	MARTIAL	Mathieu	Madinina Bikers	Cad		
12	28	X	VALIDE	Chrismael	Madinina Bikers	Cad		
13	29	X	ZAMEO	Axel	Madinina Bikers	Cad		
14	63	X	MISSONIER	Mateo	PP	Cad		
15	64	X	VALERE	William	PP	Cad		
16	46	X	JONCART	Loic	UCS	Cad		
17	47	X	ARNOLIN	Gaetan	UCS	Cad		
18	48	X	HODEBOURG	Josué	UCS	Cad		
19	50	X	FARDIN	Lévi	UCS	Cad		
20	49	X	BAPTE	Rayan	UCS	Cad		
21								
22								

Rang	Dos	CODE UCI	Nom	Prénom	Club	Cat	SIGNATURE	SIGNATURE
1	5	X	COUTURIER	Julia ^{oo}	JC231	Cad		
2	15	X	PETRIS	Noemie ^{oo}	CCS	Cad		
3	21	X	ROBIC	Angelina ^{oo}	Madinina Bikers	Cad		
4	52	X	LOUISY LOUIS	Medhie ^{oo}	UCS	Cad		
5	67	X	JULUS	Kelyane ^{oo}	AS Fewoss	Cad		

Club organisateur : HA Bike Events et le MB

Minimes

Lieu de L'épreuve : Le Lamentin (Ferme Perrine)

CRVTT MARTINIQUE

FEUILLE D'EMARGEMENT & ENGAGEMENT

N°	Dos	Code UCI	Nom	Prénom	Club	Cat.
MINIMES						
1	149	X	RENOVAT	Matys Jean	JC231	Min
2	150	X	MAREM	Mathis	JC231	Min
3	118	X	IGNAM	Jérémie	Madinina Bikers	Min
4	130	X	VESANES	Cyril	Madinina Bikers	Min
5	127	X	PHILIBERT	Adam	Madinina Bikers	Min
6	191	X	MORELLON	Livai	UCS	Min
7	192	X	BUSSANT	Yann	UCS	Min
8	193	X	HOSPICE	Noam	UCS	Min
9	195	X	LAVENTURE	Kenji	UCS	Min
10	191	X	MORELLON	Livai	UCS	Min
11	192	X	BUSSANT	Yann	UCS	Min
12	193	X	HOSPICE	Noam	UCS	Min
13	195	X	LAVENTURE	Kenji	UCS	Min
14	185	X	ROSINE	Pascal	VCPB	Min
15	186	X	LENERAND	Mathis	VCPB	Min
16	187	X	VILLERONCE	Antony	VCPB	Min
MINIMES FILLES						
1	131	X	BERLE	Lohann ^{oo}	Madinina Bikers	Min
2	133	X	CHATENAY-RIVAUDAY	Nora ^{oo}	Madinina Bikers	Min
3	134	X	MARCELIN	Melissa ^{oo}	Madinina Bikers	Min
4	188	X	SAINVILLE	Rosarhya ^{oo}	VCPB	Min
5						

Absence à 3 compétitions consécutives d'un coureur régulièrement engagé : pénalité : 20,00 euros